

Nom du Produit : BICARBONATE DE SOUDE  
REACH n° d'enregistrement : 01-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02  
Date d'émission (02) : 01-04-2011  
Remplace : Numéro d'émission 01 Révision 02, date de révision 18-04-2007  
Numéro de page : Page 1 of 8

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur du produit

Nom de la substance : BICARBONATE DE SOUDE  
Dénomination chimique : Hydrogènocarbonate de soude  
Nom alternatif : Bicarbonate de soude, Baking Soda  
Formule chimique :  $\text{NaHCO}_3$   
Noms de marque : Alkakarb®, Briskarb®, Hemokarb®, Pharmakarb®, Sodakarb®, Dessikarb®  
N° CAS : 144-55-8  
CE n° : 205-633-8

### 1.2 Pertinents identifiées utilisations de la substance

: Adsorbant; flame retardants; foam(blowing) agents; alimentaires/additifs pour animaux; Produits chimiques de laboratoire; pharmaceuticals; aide au processus; projection de l'agent; extincteur d'incendie

#### 1.2.1 Utilisations déconseillées

: Aucune identifiée

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence (24 hrs) : +32 (0)70 24 52 24

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou un mélange

#### 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

- Non Classé

#### 2.1.2 Classification selon la directive 67/548/CEE

- Non Classé

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1 L'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

- L'étiquetage n'est pas nécessaire

#### 2.2.2 L'étiquetage conformément au directive 67/548/CEE

- L'étiquetage n'est pas nécessaire

Nom du Produit : BICARBONATE DE SOUDE  
REACH n° d'enregistrement : 01-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02  
Date d'émission (02) : 01-04-2011  
Remplace : Numéro d'émission 01 Révision 02, date de révision 18-4-2007  
Numéro de page : Page 2 of 8

### 2.3 Autres risques

- Conformément à l'annexe XIII du Règlement (EC) n° 1907/2006 évaluation PBT/vPvB n'est pas nécessaire (substance inorganiques)
- Aucun à notre connaissance

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substance

Nom de la substance	Formula	N° CAS	CE n°	Pureté
Bicarbonate de soude	NaHCO <sub>3</sub>	144-55-8	205-633-8	>98.5%/m

#### Impurites

Aucune impurité n'est applicable pour la classification ou l'étiquetage du produit

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

- Pas d'effets connus retardé

#### En cas d'inhalation

- Placer le patient en plein air, le garder au chaud et au repos

#### En cas de contact avec la peau

- Laver la peau avec du savon et d'eau
- Si l'irritation se produit et persiste consulter un médecin

#### En cas de contact avec les yeux

- Enlever les lentilles de contact, si portées
- Rincer abondamment avec une solution de rinçage pour les yeux ou de l'eau propre pendant au moins 10 minutes
- Ecarter les paupières afin d'assurer le rinçage du globe oculaire
- Obtenir une attention médicale si nécessaire

#### En cas d'ingestion

- NE PAS faire vomir
- Laver la bouche à l'eau et donner beaucoup de liquide à boire (au moins 300 ml)
- Obtenir une attention médicale si nécessaire

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés

- Le produit est non-combustible, tous les produits extincteurs sont utilisables
- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun

### 5.2 Dangers particuliers dus à la substance ou un mélange

- Aucun

### 5.3 Conseils pour les pompiers

- Pas de précautions spéciales

Nom du Produit : BICARBONATE DE SOUDE  
REACH n° d'enregistrement : 01-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02  
Date d'émission (02) : 01-04-2011  
Remplace : Numéro d'émission 01 Révision 02, date de révision 18-4-2007  
Numéro de page : Page 3 of 8

## 6. MESURES DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles

#### 6.1.1 Pour le personnel non-urgence

- Maintenir les niveaux de poussière à un minimum
- Porter un équipement de protection (voir le paragraphe 8)

### 6.2 Précautions pour l'environnement

- Eviter le déversement dans la nature (rivières, points d'eau, égoûts etc...)
- Ne pas relâcher un mélange avec de l'acide dans les égoûts / canalisations (formation de gas CO<sub>2</sub>)

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Ne pas créer de poussière
- Utiliser un aspirateur ou déposer dans des sacs
- Recueillir autant de produit que possible dans un récipient propre en vue de sa réutilisation (préférable) ou de son élimination (voir le paragraphe 13)

### 6.4 Référence à d'autres sections

- Pour de plus amples informations sur le contrôle d'exposition / protections personnelles ou les facteurs à prendre en compte en cas de la destruction / élimination (voir les paragraphes 8 and 13)

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions pour la manipulation

#### 7.1.1 Les mesures de protection

- Maintenir les niveaux de poussière à un minimum
- Les niveaux atmosphériques doivent être contrôlés en concordance avec les limites d'exposition professionnelle (voir le paragraphe 8.1)
- Porter un équipement de protection (voir le paragraphe 8.2)

#### 7.1.2 Conseils sur l'hygiène générale

- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité
- Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

### 7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

- Stocker dans un endroit frais et sec, (température <25°C et humidité <65%)
- Stocker dans l'emballage original, fermé et étiqueté correctement
- Ne pas stocker à proximité d'acides

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Limites d'exposition professionnelle

- Ne figure pas sur les fiches (Guidance Note EH40) or ACGIH.
- Limites d'exposition recommandées : norme d'expo.:  
10mg/m<sup>3</sup> (poussière totale) (Moy. Pond.Temp. 8h)  
4mg/m<sup>3</sup> (poussière respirable) (Moy.Pond.Temp. 8h)

#### 8.1.2 DNEL's/PNEC

Voie de exposition	DNELs (effets locaux)			
	Travailleurs		Population générale	
	Long terme	Aiguë	Long terme	Aiguë
Inhalation	10 mg/m <sup>3</sup>			

Nom du Produit : BICARBONATE DE SOUDE  
 REACH n° d'enregistrement : 01-2119457606-32-0012  
 Numéro d'émission : 02  
 Date d'émission (02) : 01-04-2011  
 Remplace : Numéro d'émission 01 Révision 02, date de révision 18-4-2007  
 Numéro de page : Page 4 of 8

**PNEC :**

Valeur minimale L(E)C<sub>50</sub> est > 100 mg/l (48-h CE<sub>50</sub> est 3100 mg/l in daphnie magna

**Bicarbonate de soude n'est pas classé selon la Directive de l'UE 67/548/EEC et Règlement (CE) n° 1272/2008**

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**8.2.1 Des contrôles appropriés de l'ingénierie**

- Installer des systèmes de ventilation adéquats dans les endroits poussiéreux
- Appliquer les mesures techniques qui adhèrent aux limites d'exposition au travail

**8.2.2 Équipement de protection individuelle**

**8.2.2.1 Protection des yeux/du visage**

- Porter l'équipement de protection adéquat pour les yeux / le visage contre la poussière (EN166)  
ex: visière de sécurité avec protection contre la poussière, lunettes de sécurité

**8.2.2.2 Protection des mains**

- Porter des gants résistants aux produits chimiques en cas de manutention fréquente ou prolongée

**8.2.2.3 Protection de la peau/du corps**

- Pas d'équipement protecteur spécial

**8.2.2.4 Protection respiratoire**

- En cas de taux élevé de poussière, porter un équipement protectif approprié (ex masque, appareil respiratoire), qui soit conforme aux normes nationales / internationales EN143. Filtre recommandé de type P2

**8.2.3 L'exposition environnementale des contrôles**

- Contenir tout débordement
- Eviter les décharges dans l'environnement
- Vous débarrasser de toute eau de rinçage en suivant les consignes locales et nationales

**9. PROPIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Information sur base propriétés physiques et chimiques**

Apparence	: poudre cristalline blanche
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: pas d'information disponible
pH	: 8.4 (resultat d'une étude, la méthode A.6 de l'UE)
Point de fusion	: se décompose au dessus 50°C (publie des information)
Point d'ébullition	: non applicable (se décompose en chauffant)
Point d'éclair	: non applicable (substance inorganiques)
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité	: inflammables (resultat d'une étude, la méthode A.10 de l'UE)
Limite d'inflammabilité, supérieure	: inflammables
Limite d'inflammabilité, inférieure	: inflammables
Pression de vapeur	: non applicable (substance inorganiques)
Densité de vapeur	: non applicable
Densité relative	: 2.21 – 2.23 à 20°C (resultat d'une étude, la méthode A.3 de l'UE)
Solubilité dans l'eau	: 93.4g/l à 20°C (resultat d'une étude, la méthode A.6 de l'UE)
Coefficient de partage	: non applicable (substance inorganiques)
Température d'auto-allumage	: inflammables
Température de décomposition	: commence à se décomposer au dessus 50°C
Viscosité	: non applicable (solide)
Propriétés explosives	: inconnues
Propriétés oxydantes	: non-oxydants

Nom du Produit	: BICARBONATE DE SOUDE
REACH n° d'enregistrement	: 01-2119457606-32-0012
Numéro d'émission	: 02
Date d'émission (02)	: 01-04-2011
Remplace	: Numéro d'émission 01 Révision 02, date de révision 18-4-2007
Numéro de page	: Page 5 of 8

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

- Du dioxyde de carbone est émis lors du contact avec des acides

### 10.2 La stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage et de manutention (voir le paragraphe 7)

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Nul

### 10.4 Conditions à éviter

- Réagit violemment avec les acides
- Décompose au dessus 50°C
- L'humidité peut occasionner la formation de morceaux

### 10.5 Matières incompatibles

- Les acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

- Nul

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

#### (a) Toxicité aiguë

- Orale DL<sub>50</sub>, rat : >4000 mg/kg
- Inhalation, rat : 4.74 mg/l

**Non classés conformément au Directive de l'EU 67/548/EEC et Règlement (CE) n° 1272/2008**

#### (b) Irritation de la peau

- Non-irritant

**Non classés conformément au Directive de l'EU 67/548/EEC et Règlement (CE) n° 1272/2008**

#### (c) Irritation des yeux

- Non-irritant

**Non classés conformément au Directive de l'EU 67/548/EEC et Règlement (CE) n° 1272/2008**

#### (d) Sensibilisation

- Pas de données disponibles. Le bicarbonate de soude est considéré comme n'ayant pas de propriétés de sensibilisation, basé sur le rôle physiologique de ses ions et ses utilisations diverses et historiques dans les processus industriels et produits de consommation

**Non classés conformément au Directive de l'EU 67/548/EEC et Règlement (CE) n° 1272/2008**

#### (e) Mutagénicité

- In vitro – les tests in vitro disponibles sont négatifs. Des études sur la toxicité de mutagénicité sont inutiles

**Non classés conformément au Directive de l'EU 67/548/EEC et Règlement (CE) n° 1272/2008**

#### (f) Cancérogène

- Pas d'information disponible sur l'aspect cancérogène du bicarbonate de soude. Bien que cette substance ait une utilisation diverse et variée, il n'y a aucune indication qu'elle puisse être cancérogène

**Non classés conformément au Directive de l'EU 67/548/EEC et Règlement (CE) n° 1272/2008**

#### (g) Toxicité pour la reproduction

- Pas d'information disponible. Conformément à la 1ère section de REACH, Annexe XI, les tests sont inutiles

**Non classés conformément au Directive de l'EU 67/548/EEC et Règlement (CE) n° 1272/2008**

Nom du Produit : BICARBONATE DE SOUDE  
REACH n° d'enregistrement : 01-2119457606-32-0012  
Numéro d'émission : 02  
Date d'émission (02) : 01-04-2011  
Remplace : Numéro d'émission 01 Révision 02, date de révision 18-4-2007  
Numéro de page : Page 6 of 8

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

- Poisson, Lepomis macrochirus : 96hr-CL<sub>50</sub>, 7100 mg/l
- Poisson, Lepomis macrochirus : 96hr-NOEC, 5200 mg/l
- Invertébrés, Daphnie magna : 48hr-CL<sub>50</sub>, 4100 mg/l
- Invertébrés, Daphnie magna : 48hr-NOEC 3100 mg/l
- Invertébrés, Daphnie magna : 21jours-NOEC >576 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Dans l'eau : Non applicable (se dissocie rapidement)
- Dans le sol : Non applicable (substance inorganiques)
- Dans les sédiments : Non applicable (substance inorganiques)

### 12.3 Potentiel d'accumulation biologique

: Non applicable (substance inorganiques)

### 12.4 Mobilité dans le sol

: Non applicable (substance inorganiques)

### 12.5 Résultats des évaluation PBT et vPvB

: Non applicable (substance inorganiques)

### 12.6 D'autres effets indésirables

: Pas d'autres effets indésirables identifiés

## 13. PROCÉDURES D'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- S'il n'est pas possible de le recycler ou de le réutiliser, s'en débarrasser conformément aux réglementations locales et nationales
- Dissoudre dans l'eau et neutraliser avec de l'acide, sous des conditions contrôlées
- Ne jetez pas avec les acides

Emballage:

- Quand cela est possible, le recyclage est préférable à l'incinération ou la destruction
- Nettoyer le conteneur avec de l'eau et se débarrasser de cette eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales
- Doit être incinéré dans un centre d'incinération officiel qui a tous les permis applicables des autorités locales

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé comme dangereux pour le transport

### 14.1 No ONU

- Pas réglementée

### 14.2 Nom d'expédition correct

- Pas réglementée

### 14.3 Classe de danger de transport

- Le transport terrestre	: ADR/RID	Non restreint
- Transport par voies navigable intérieures	: ADN	Pas réglementée
- Transport maritime	: IMO/IMDG	Pas réglementée
- Le transport aérien	: ICAO-TI/IATA-DGR	Pas réglementée

Nom du Produit	: BICARBONATE DE SOUDE
REACH n° d'enregistrement	: 01-2119457606-32-0012
Numéro d'émission	: 02
Date d'émission (02)	: 01-04-2011
Remplace	: Numéro d'émission 01 Révision 02, date de révision 18-4-2007
Numéro de page	: Page 7 of 8

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Sécurité, santé et réglementations environnementales spécifiques législation/de la substance

- Classe du danger pour l'eau : WGK 1 (Allemagne)
- Inventaire TSCA : Listed

### 15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

- Une évaluation sur la sécurité du produit chimique a été conduite sur le bicarbonate de soude

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### 16.1 Indication des changements

- La nouvelle issue de la fiche technique et de sécurité est conforme avec l'annexe II de REACH, regulation (EC) 1907/2006 et aussi CLP (EC) 1272/2008
- Section1, nouveau nom de société et les coordonnées

**Numéro d'émission : 02 Date d'émission : 01/04/2011 - remplace Numéro d'émission 01 Révision 02 Date de Révision: 18/04/2007**

### 16.2 Sigles et acronymes

WEL : Workplace exposure limit  
ACGIH : American Conference of Industrial Hygiene  
TWA : Time Weighted Average  
DNEL : Derived no effect level  
NOEC : No Observed Effect Concentration  
PBT : Persistent, Bioaccumulative, Toxic  
vPvB : very Persistent, very Bioaccumulative  
PNEC : Predicted No Effect Concentration  
ADR : European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
RID : International Rule for Transport of Dangerous Substances by Rail  
ADN : European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterway  
IMO/IMDG : International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code  
ICAO/IATA : International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association  
OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development  
SIDS : Screening Information Data Set

### 16.3 Références bibliographiques clés et sources de données

Les données ont été prises du Chemical safety report (CSR) et/ou du rapport OECD SIDS pour le bicarbonate de soude

### 16.4 Informations complémentaires

**16.4.1** Bicarbonate de soude n'a pas légalement exigé un de Données de Sécurité (FDS).

**16.4.2** Les informations ci-dessus ne décrivent que les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. L'information est destinée à vous donner des conseils sur la manipulation sécuritaire du produit nommé dans cette fiche de sécurité, d'entreposage, de transformation, le transport l'élimination. Les informations ne peuvent être transférées à d'autres produits. Pas dans le cas de mélanger le produit avec d'autres produits ou dans le cas de transformation, les informations sur cette fiche de sécurité est nécessairement Les informations ci-dessus ne décrivent que les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. L'information est destinée à vous donner des conseils sur la manipulation sécuritaire du produit nommé dans cette fiche de sécurité, d'entreposage, de transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent être transférées à d'autres produits. Pas dans le cas de mélanger le produit avec d'autres produits ou dans le cas de transformation, les informations sur cette fiche de sécurité est nécessairement.

<b>Nom du Produit</b>	: BICARBONATE DE SOUDE
<b>REACH n° d'enregistrement</b>	: 01-2119457606-32-0012
<b>Numéro d'émission</b>	: 02
<b>Date d'émission (02)</b>	: 01-04-2011
<b>Remplace</b>	: Numéro d'émission 01 Révision 02, date de révision 18-4-2007
<b>Numéro de page</b>	: Page 8 of 8

---

A notre connaissance, les informations et données sur cette fiche sont correctes et complètes et sont fournies de bonne foi mais sans garantie, soit exprimée ou sous entendu, et nous n'accepterons pas de responsabilité en relation à l'information fournie et son utilisation. Cette version de notre fiche de sécurité remplace toute version précédente.